

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Quinzième session
Genève, 21 janvier-1 février 2013
Burundi



Déclaration de l'Arménie

L'Arménie salue la délégation du Burundi dirigée par S. E. Madame Clotilde Niragira, la Ministre de la solidarité nationale, des droits de l'homme et de genre et remercie pour la présentation du rapport national.

Nous apprécions les efforts du gouvernement du Burundi pour la mise en œuvre des recommandations du premier cycle de l'EPU, malgré des difficultés sociales-économiques et politiques du pays.

Nous notons particulièrement le progrès accompli dans le domaine législatif afin de renforcer la protection et la promotion des droits de l'homme. A cet égard nous saluons l'adoption de nouveau Code Pénal qui prévoit l'abolition de la peine de mort, la répression du crime de génocide, des crimes de guerre et du crime contre l'humanité.

L'Arménie apprécie les mesures prises par le gouvernement de Burundi pour améliorer la situation dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'égalité entre les sexes et la protection des enfants.

Nous voudrions avoir plus d'information sur les mesures entreprises afin de mettre en place des mécanismes de la Justice Transitionnelle, notamment sur le fonctionnement du comité de pilotage tripartite, et le progrès dans la création d'une Commission Vérité et Réconciliation qui été prévu à la fin de l'année 2012.

L'Arménie recommande à Burundi :

- de continuer à prendre des mesures nécessaires pour promouvoir les droits des enfants et des femmes,
- De continuer les efforts pour éliminer l'impunité et assurer la réalisation de droit de la vérité.

Je vous remercie Monsieur le Président.